



Communiqué de presse

Luxembourg, le 29 avril 2021

Instruments financiers de la politique de cohésion: les vérifications effectuées à la clôture donnent des résultats

Plus de 1 000 instruments financiers relevant de la politique de cohésion de l'UE ont été utilisés dans les États membres lors de la période 2007-2013. Un nouveau rapport spécial publié aujourd'hui par la Cour des comptes européenne montre que les mesures qui s'imposaient pour vérifier l'éligibilité de ces dépenses à la clôture ont bien été prises. Les vérifications ont donné des résultats concrets, mais certaines erreurs (dont une assez importante) n'ont pas été détectées. Toutefois, dans l'ensemble, les auditeurs constatent que la plupart des problèmes rencontrés lors de la période 2007-2013 ont été réglés.

Les instruments financiers en gestion partagée (IFGP) ont constitué une méthode relativement nouvelle, mais néanmoins importante, de financement de la politique de cohésion lors de la période de programmation 2007-2013. Au total, 16,4 milliards d'euros de contributions ont été versés à ces instruments, dont 11,3 milliards d'euros de cofinancement européen provenant du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du Fonds social européen (FSE). Les vérifications de l'éligibilité effectuées à la clôture doivent permettre de corriger les erreurs et les faiblesses détectées au cours de la mise en œuvre. Ce processus prend néanmoins beaucoup de temps, si bien que sept ans après la fin de la période de programmation 2007-2013, certains travaux de validation sont toujours en cours.

«À première vue, la publication d'un rapport d'audit concernant la période 2007-2013 peut paraître anachronique», a déclaré M. Ladislav Balko, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport. «Toutefois, comme le rôle des instruments financiers dans la politique de cohésion de l'Union ne cesse de croître, nos conclusions sont à la fois opportunes et pertinentes en vue de la clôture prochaine de la période 2014-2020.»

Les orientations de la Commission européenne ont été fournies en temps utile et se sont avérées adéquates. Elles étaient d'autant plus utiles que les dispositions légales relatives aux IFGP de 2007-2013 étaient succinctes. Par ailleurs, les contrôles effectués par les autorités d'audit ont généralement bien fonctionné. Cependant, les restrictions propres à leur mandat concernant les

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

instruments financiers gérés par le groupe BEI les ont souvent obligées à se fier entièrement aux rapports (limités) de l'évaluateur externe.

Plus de 80 % des programmes opérationnels de la politique de cohésion comportant des IFGP étaient totalement clôturés à la fin de 2020. La Commission les a examinés en détail. Au bout du compte, ses travaux de clôture pourraient donner lieu à plus de 270 millions d'euros de corrections. Les auditeurs de la Cour soulignent toutefois qu'aucun ajustement n'a été appliqué pour l'erreur la plus importante qu'ils ont détectée. La Commission a considéré comme éligibles 139 millions d'euros de dépenses d'un IFGP soutenant les PME en Espagne, alors que 80 % de ce montant avaient été accordés à de grandes entreprises (cotées en bourse pour certaines).

La plupart des insuffisances relevées pour la période 2007-2013 ont été corrigées pour la période 2014-2020. Les orientations ont été étendues et la législation régissant la politique de cohésion comporte dix fois plus de dispositions. Des mesures ont aussi été prises pour mettre fin aux restrictions imposées aux autorités d'audit pour les instruments gérés par le groupe BEI. Qui plus est, l'éligibilité des dépenses des instruments de la période de programmation 2014-2020 destinés aux PME devrait poser moins de problèmes, puisque des fonds spécifiques ont été mis en place.

Les auditeurs alertent néanmoins sur les problèmes et les incertitudes qui subsistent et qui pourraient nuire à l'efficacité de la clôture des instruments financiers de 2014-2020. C'est pourquoi ils recommandent à la Commission de prodiguer des conseils sur les erreurs les plus fréquemment décelées lors des audits. Ils l'invitent aussi à fournir aux autorités d'audit nationales des instructions claires sur l'obtention d'une assurance concernant l'éligibilité des dépenses liées aux instruments financiers à la clôture.

Informations générales

Les instruments financiers offrent une solution de substitution par rapport aux subventions traditionnelles. Ils permettent d'apporter des types d'aide financière remboursable, principalement sous la forme de prêts, de garanties et de (quasi-)participations, conçus pour avoir un caractère renouvelable. En effet, au terme de la période de remboursement convenue, les fonds doivent être réinvestis à des fins similaires afin que les investissements publics aient la plus grande incidence possible. À la fin de la période 2007-2013, il existait 1 058 instruments financiers en gestion partagée répartis entre 25 États membres.

Le rapport spécial n° 06/2021 intitulé «Instruments financiers de la politique de cohésion à la clôture de la période 2007-2013: les travaux de vérification ont donné de bons résultats dans l'ensemble, mais certaines erreurs subsistent» est disponible dans 23 langues de l'UE sur le site internet de la Cour (eca.europa.eu).

Ces dernières années, la Cour a publié plusieurs rapports d'audit concernant les instruments financiers, tels que le [rapport spécial n° 19/2016](#) («Instruments financiers et exécution du budget de l'UE: quels enseignements tirer de la période de programmation 2007-2013?»), le [rapport spécial n° 36/2016](#) («Une évaluation des modalités de clôture des programmes de cohésion et de développement rural pour la période 2007-2013») et le [rapport spécial n° 17/2018](#) («Les actions engagées par la Commission et les États membres dans les dernières années des programmes de la période 2007-2013 visaient bien à améliorer l'absorption, mais n'étaient pas suffisamment centrées sur les résultats»).

Cet été, nous prévoyons de publier un rapport d'audit sur les informations communiquées par la Commission au sujet de la légalité et de la régularité des dépenses de cohésion.

La Cour des comptes européenne présente ses rapports spéciaux au Parlement européen et au Conseil de l'UE, ainsi qu'à d'autres parties intéressées telles que les parlements nationaux, les acteurs de l'industrie et des représentants de la société civile. La grande majorité des recommandations formulées dans les rapports sont mises en œuvre.

Contact presse

Service de presse de la Cour: press@eca.europa.eu

- Vincent Bourgeais: vincent.bourgeais@eca.europa.eu - M: (+352) 691 551 502
- Claudia Spiti: claudia.spiti@eca.europa.eu - M: (+352) 691 553 547